

PROGRAMME CONJOINT GOUVERNEMENT/SNU

NOTE CONCEPTUELLE

I. Contexte et justification

Le Système des Nations Unies (SNU) avait élaboré en 2011 le **Plan Cadre d'Assistance des Nations-Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF-Sénégal) pour la période 2012-2016**.

Les avantages comparatifs du SNU ont été analysés, à partir des priorités annoncées par le Document de Politique Economique et Sociale (DPES 2011-2015), pour identifier les domaines où l'appui du SNU au processus de développement du Sénégal apporterait le maximum de valeur ajoutée. Sur la base de ses avantages comparatifs, le SNU avait retenu en accord avec la partie nationale, d'articuler l'UNDAF 2012-2016 autour des trois priorités nationales, à savoir :

- **Priorité nationale 1 : Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural**
- **Priorité nationale 2 : Accélération de l'accès des populations aux droits et aux services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable**
- **Priorité nationale 3 : Renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable.**

La priorité nationale n°2 retenue par le SNU et la partie gouvernementale dans le cadre de l'UNDAF rejoint l'axe 2 de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES 2013-2017) qui est la version réactualisée du DPES. Elle concourt à l'effectivité des conventions relatives aux droits humains et à l'atteinte des OMD 1 à 8. Le SNU dispose d'avantages comparatifs certains dans les secteurs sociaux et ses interventions ont été structurées autour de six effets à poursuivre liés à :

- la jouissance par les enfants et les adolescents d'une éducation de base et d'une formation de qualité à poursuivre à travers le renforcement des capacités et des conditions d'accueil des structures d'éducation de base, la diversification de l'offre d'éducation, la formation qualifiante des jeunes, la prise en charge des enfants les plus vulnérables.
- la disponibilité d'un paquet complet d'interventions de santé de qualité au profit des mères et des enfants, particulièrement les plus vulnérables, dans les zones d'intervention du SNU, en conformité avec le Plan d'Accélération des OMD 4 et 5 (New York, septembre 2010) ;

- La mise à disposition au profit des groupes vulnérables d'un système de protection sociale adéquat par des initiatives consistant à appuyer les instruments de filets sociaux de sécurité et un dispositif d'accompagnement pour un accès à l'emploi décent ;
- La protection adéquate des groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes) contre les violences, abus et exploitation par l'accès des groupes vulnérables (filles, garçons, femmes) à des services de protection spécifiques de qualité et le renforcement du cadre institutionnel et légal de protection des groupes vulnérables (prévention et/ou répression) avec un rôle important à jouer par les ANE en matière de veille et d'alerte contre les violences, abus et exploitations.
- L'accès adéquat des populations affectées par les catastrophes aux services sociaux de base notamment par la fonctionnalité et le dynamisme des comités régionaux et départementaux d'alerte pour le renseignement régulier des indicateurs d'alerte précoce relatifs aux risques de catastrophe et la construction de logements pour les populations victimes ou menacées.
- la prise, au niveau national et local, d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques favorisant le développement de moyens d'existence durable.

L'avènement des crises alimentaire, économique, financière et énergétique avec les conséquences drastiques sur les conditions de vie des ménages en termes de perte de revenus, d'emplois et de difficultés d'accès aux services sociaux de base, avait conforté le Gouvernement dans son option de faire de la protection sociale une priorité.

Depuis 2005, le Gouvernement, à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), a engagé plusieurs initiatives de promotion à la protection sociale des groupes vulnérables déclinées en une panoplie de programmes et projets de « filets sociaux ».

Il s'agit de programmes majeurs de filets sociaux qui s'inscrivent dans une perspective de mise en place d'un système de protection sociale multiforme et inclusif. Ces initiatives phares sont les suivantes :

- Le **Plan SESAME** dont l'objectif est d'assurer des soins gratuits aux personnes âgées de 60 ans et plus dans toutes les structures de santé publique ;
- **L'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS)**, qui vise à travers une approche globale intégrée et décentralisée de protection sociale des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés), à établir un lien fort entre la croissance économique inclusive et la lutte contre la pauvreté dans une même finalité de développement humain global intégrant une dimension de justice sociale ;
- Le **Programme d'alimentation scolaire** qui assure une alimentation suffisante en quantité et en qualité aux apprenants du formel et du non formel en vue de contribuer à l'amélioration des performances du système éducatif par la mise en place de cantines scolaires.

- Le **Programme de Nutrition ciblée sur l'enfant et transferts sociaux**, qui vise à atténuer les impacts négatifs des crises notamment l'augmentation des prix de denrées alimentaires, sur les enfants en bas âge dans les ménages vulnérables en augmentant la consommation des ménages dans les familles vulnérables avec des enfants de moins de cinq ans ;
- le **Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)** qui cible dans sa phase pilote 50 000 ménages pauvres pour un montant annuel de 100 000 FCFA par ménage par an, avec un objectif à terme de 250 000 ménages en 2017. La bourse sociale permet une inscription des enfants des familles les plus vulnérables à l'école, à l'état civil de disposer d'actes de naissance, élément essentiel du droit humain, le suivi des carnets de vaccination des enfants de 0 à 5 ans et une amélioration à l'accès aux services sociaux de santé au profit des familles les plus pauvres.
- le **Programme National de « Couverture Maladie Universelle (CMU) »** à travers les mutuelles de santé, qui vise à porter le taux de couverture du risque maladie de la population à plus de 50% d'ici 2015. Le Programme CMU a pour objectif de permettre aux populations de bénéficier d'un accès à la couverture maladie de base et ce, à travers trois régimes (obligatoire, volontaire et assistantiel) de protection sociale. Le CMU avec comme axe stratégique prioritaire le développement et la promotion des mutuelles de santé, vise à porter le taux de couverture du risque maladie de la population à au moins 65,5% d'ici 2017.

Aujourd'hui, sur la base des orientations de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (2005-2015) et des effets qui avaient été retenus dans le **Plan Cadre d'Assistance des Nations-Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF-Sénégal) pour la période 2012-2016**, le Gouvernement a manifesté son intérêt auprès du Système des Nations Unies pour un appui technique et financier aux projets et programmes de protection sociale.

La sollicitation dans le cadre du programme conjoint vise la promotion d'un socle de protection sociale identifiée par les ministères et les parties prenantes nationales avec l'appui des agences du SNU membres du groupe de travail sur le socle de PS.

II. Objectif du programme

L'objectif général du programme conjoint est de contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés).

Il s'agira, conformément à la vision du Gouvernement, d'établir un lien fort entre « **croissance économique et obligation de solidarité** », de :

1. Renforcer la sécurité sociale dans le secteur formel
2. Etendre la protection sociale au système non formel et aux groupes vulnérables ;
3. Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base et aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs ;
4. Améliorer le cadre institutionnel et politique du système de protection social;

Les résultats attendus de ce programme sont décrits ci-dessous.

III. Résultats attendus

- 1) La sécurité sociale des travailleurs du système formel est renforcée ;
- 2) la protection sociale est étendue au système non formel et aux groupes vulnérables ;
- 3) l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base et aux actifs économiques est amélioré ;
- 4) Le cadre institutionnel et politique de la protection sociale est amélioré ;
- 5) Les moyens d'existence, des capacités éducatives et productives des familles vulnérables sont renforcées ;
- 6) L'accès aux mécanismes de financement au profit des femmes et des jeunes porteurs/porteuses de MPE s'est renforcé ;
- 7) La couverture de l'assurance maladie obligatoire est renforcée et étendue à tous les travailleurs du secteur formel ;
- 8) les politiques de gratuité sont rationalisées et renforcées ;
- 9) Des subventions générales sont octroyées aux mutuelles de santé pour l'extension et l'attractivité des paquets de services.

IV. Axes Stratégiques et lignes d'actions prioritaires

Les axes d'interventions dans le cadre du programme conjoint peuvent se résumer comme suit :

4.1 Amélioration du cadre institutionnel et politique du système de protection social

- Actualiser la Stratégie Nationale de Protection Sociale
- Renforcer les mécanismes de pérennisation et d'institutionnalisation des politiques et programmes par la mise en place de la CAPSU (financement);
- **4.2. Renforcement du système formel de sécurité sociale** Mettre en œuvre la Réforme sur la mise en place de l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO) ;

- **4.2. Extension de la protection sociale au système non formel et aux groupes vulnérables ;**
- Appuyer la mise en oeuvre du régime simplifié visant à couvrir les risques maladies et vieillesse de tous les travailleurs du secteur informel ; Assurer la prise en charge médicale des ruraux et la sécurisation de leurs revenus
- Renforcer du régime de protection sociale des Transporteurs et des Acteurs culturels ;
- Vulgariser l'Assurance agricole.

4.3. Promotion d'un système de protection sociale inclusif en faveur des Groupes vulnérables

- Mettre en place un Programme national de filets sociaux en faveur des groupes les plus vulnérables (notamment, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées, les enfants et familles vulnérables) afin d'améliorer leurs conditions d'existence ; Renforcement ds capacités des populations en matière de prévention et de gestion des catastrophes (favoriser l'accès des groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels);
- Mise en place d'un dispositif communautaire de base pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la demande sociale par un encadrement de proximité des groupes vulnérables ;
- Renforcer des capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base
- Développer des alliances stratégiques pouvant faciliter le partenariat avec les Collectivités Locales.

4.5. Renforcement du Mécanisme de coordination et de suivi des interventions en matière de protection sociale.

- Elaborer un registre unifié de ciblage des ménages vulnérables et des indigents ;
- Mettre en place un mécanisme harmonisé de suivi-évaluation des programmes de filets sociaux (Bourses de sécurité, Couverture maladie universelle...) ;
- Organiser des réunions trimestrielles de revue du groupe « protection sociale » ;
- Organiser une Revue semestrielle sur les engagements ;
- Organiser une Revue annuelle des progrès réalisés ;
- Renforcer les capacités des acteurs en charge du pilotage des projets/programmes de protection sociale (appui technique et financier, formation, échange d'expériences et de bonnes pratiques en protection sociale)
- Assurer le suivi-évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire en renforçant les plateformes techniques opérationnelles et les APDC (Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaire) qui se chargeront d'identifier, d'organiser, d'encadrer, d'accompagner, d'impulser, de faire émerger et de

suivre les besoins pratiques et stratégiques des groupes vulnérables dans une perspective d'autonomisation socio-économique, d'équité et d'égalité de genre.

VI. Stratégie de Mise en œuvre

La stratégie sera basée sur une approche multi-acteurs, multi-secteurs, itérative et inclusive. Elle constituera le dispositif transversal d'intervention dans les différents domaines retenus par le Programme.

Les rôles et responsabilités de différentes parties prenantes seront bien définis dès le départ pour éviter toute incompatibilité entre les acteurs.

Les communautés seront mises à contributions à travers les relais communautaires et les organisations de base.

Quand c'est nécessaire les collectivités locales seront impliquées dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

Les dispositions nécessaires seront mis en place afin que les sectoriels et la société civile travailleront de façon harmonieuse pour un impact positif et durable sur les populations.

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	RESPONSABILITES	HYPOTHESES/RISQUES
AXE 1 : CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA PROTECTION SOCIALE				
Effet 1 : Le cadre politique et institutionnel de la Protection Sociale est amélioré.	-Mission et feuille de route claire établis pour chaque famille d'acteur	SNPS actualisé	DGPSN SNU DCEF USCPE	H : 1. Volonté politique 2. Implication des acteurs R : Manque de clarté dans le leadership pour l'actualisation de la SNPS
Produit 1.1 : La Stratégie Nationale de Protection Sociale est réactualisée en vue des nouvelles orientations, priorités et programmes du Gouvernement en cours d'exécution.	- Mise en place d'un comité multisectoriel pour la réactualisation de la SNPS - Validation de la nouvelle SNPS par les autorités compétentes	<ul style="list-style-type: none"> • site officiel du gouvernement • Rapports DGPSN 	DGPSN/Agences du SNU	
Produit 1.2 : Les Politiques et programmes de Protection Sociale sont institutionnalisés	-Adoption d'une loi d'orientation sur la protection sociale - Adoption du cadre législatif et réglementaire pour la CAPSU -Adoption d'un plan stratégique pour la CAPSU	<ul style="list-style-type: none"> • Journal officiel • site officiel du gouvernement • Rapports DGPSN 	DGPSN, Assemblée National, SNU	

<p>Produit 1.3 : Un système national harmonisé de ciblage, de coordination de suivi évaluation et d'information sur la Protection sociale est mis en place et rendu fonctionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport diagnostic sur le cadre institutionnel et communautaire existant - Rapport d'étude sur le profil de la vulnérabilité - Existence de critères harmonisés de ciblage - Fonctionnalité des cadres existants - Régularité des rapports de suivi produit par la DGPSN sur la PS 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports DGPSN 		
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	--	--

AXE 2 : FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

<p>Effet 2 : Les mécanismes de financement durable de la protection sociale sont renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SNPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finance - Rapport sur la coopération au développement - Rapports DGPSN 	<p>DGPSN SNU DCEF USCPE</p>	<p>H : Volonté politique R : Faiblesse de la contribution des PTF H : Volonté politique</p>
<p>Produit 2 .1. Les capacités institutionnelles en matière de financement durable sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la revue des dépenses et de la performance de la protection sociale. - Réalisation de l'étude technique sur l'espace fiscal par rapport aux politiques de gratuite et de subvention. - Réalisation de l'étude technique sur les simulations d'impact et fiscal. 	<p>Rapports d'études</p>	<p>DGPSN/SNU</p>	<p>R : Lenteurs administratives</p>
<p>Produit 2.2 les sources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude sur 	<ul style="list-style-type: none"> • Loi de finance 	<p>DGPSN</p>	

de financement de la protection sociale sont diversifiées et rationalisées	Les mécanismes de financement innovants <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de PTF sur la PS • Nombre de projets financés sur la PS 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la revue de la SNPS • Rapports de la DGPSN 	SNU PTF Collectivités locales	
----------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------	--

AXE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA SNPS

Effet 3. Une vision stratégique pour le Système National de Protection Sociale est partagée et validée.	Taux de satisfaction des usagers du service public	Enquêtes (ANSD, Cabinet privé)	DGPSN SNU DCEF USCPE	H : Volonté publique, disponibilité des ressources, engagement des acteurs
Produit 3.1. Le cadre de pilotage et de gestion de la protection sociale est structuré avec des règles de fonctionnement basées sur les résultats attendus, et uniforme du niveau national au niveau local	-Réalisation de l'état des lieux des capacités institutionnelles -Unité et fonctionnalité du cadre de pilotage et de gestion de la PS	-Rapport d'étude -Constat des mesures prises pour la cohérence du dispositif	-Comité interministériel sur la PS -DGPSN -SNU	R : Manque de ressources, lenteurs dans la prise d'initiatives H : Volonté politique R : Lenteurs dans la prise d'initiatives
Produit 3.2. La pertinence des cadres actuels est analysée et des recommandations pour des synergies intersectorielles efficaces sont formulées	Réalisation d'une étude diagnostic sur le dispositif actuel de protection sociale	Rapport d'étude	SNU/DGPSN	
Produit 3.3. La SNPS est actualisée	Validation de la version actualisée	Rapport de l'Atelier de validation	DGPSN/SNU	

<p>Produit 3.4. Le plan d'action de la SNPS est élaboré</p>	<p>Validation du plan d'action de la SNPS</p>	<p>Rapport de l'Atelier de validation</p>	<p>DGPSN/SNU</p>	
<p>Effet 4 : Un dispositif clair décrivant les rôles et responsabilités pour le Système National de Protection Sociale est mis en place a u niveau national au niveau local.</p>	<p>Mise en place d'un organigramme cohérent du sommet à la base</p>	<p>Observation du dispositif de PS</p>	<p>-Comité interministériel sur la PS -DGPSN -SNU -DCEF -USCPE</p>	
<p>Produit 4.1. Les rôles, responsabilités et synergies entre les différentes structures impliquées sont clairement définies</p>	<p>Adoption d'un guide fixant les rôles et responsabilités de chaque type d'acteur</p>	<p>-Atelier de validation du guide -Appréciation du niveau de vulgarisation du guide</p>	<p>DGPSN/SNU</p>	
<p>Produit 4.2. L'articulation entre le sectoriel Protection Sociale et les Collectivités Locales est établie par la mise en place de travailleurs sociaux au niveau communes / communautés rurales.</p>	<p>-Nombre de travailleurs sociaux au niveau communes / communautés rurales -Nombre de mesures prises pour accompagner les collectivités locales dans leurs interventions en PS</p>	<p>-Rapport DGPSN -Rapport revue SNPS</p>	<p>DGPSN/SNU Collectivités locales</p>	
<p>Produit 4.3. L'analyse de la contribution de chaque ministère sectoriel à la mise en œuvre du Système National de Protection</p>	<p>Réalisation d'une étude sur la contribution de chaque ministère sectoriel à la mise en œuvre de la PS</p>	<p>Rapport d'étude</p>	<p>DGPSN/SNU</p>	

<p>Sociale, du niveau national au niveau local est effectuée et des recommandations pour le renforcement en compétences, en ressources humaines sont formulées</p>				<p>H : Volonté politique, H : Manque de ressources (humaines et financières)</p>
<p>Effet 5 : Un ciblage efficace des populations vulnérables est mis en place.</p>	<p>Existence de documents consensuels sur le ciblage</p>	<p>Consultation des documents produits sur le ciblage</p>	<p>DGPSN/SNU Société civile Experts DCEF USCPE</p>	
<p>Produit 5.1. Un registre unifié fonctionnel est mis en place</p>	<p>Validation et utilisation effective du registre</p>	<p>Rapport d'utilisation du registre</p>	<p>DGPSN/SNU Société civile</p>	
<p>Produit 5.2. Les critères de vulnérabilité sont harmonisés</p>	<p>Réalisation d'une étude nationale sur la vulnérabilité</p>	<p>Rapport d'étude</p>	<p>DGPSN/SNU Experts</p>	
<p>AXE 4 : EXTENSION DE LA PS AUX TRAVAILLEURS DE L'ECONOMIE INFORMELLE ET DE L'ECONOMIE RURALE</p>				
<p>Effet 6 : La Protection Sociale est étendue aux travailleurs de l'économie informelle et de l'économie rurale</p>	<p>Taux de couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle et de l'économie rurale</p>	<p>Enquête quantitative et qualitative</p>	<p>DGPSN/SNU DCEF USCPE</p>	<p>H : Engagement de tous les acteurs concernés R : Manque de ressources</p>
<p>Produit 6.1. Le dialogue social et les capacités des acteurs nationaux dans la construction des approches novatrices et</p>	<p>Nombre d'acteurs du dialogue et d'acteurs nationaux impliqués dans la gestion du secteur formés</p>	<p>-Rapports de formation -Rapports DGPSN</p>	<p>DGPSN/SNU CNDS Société civile Secteur privé</p>	

<p>intégrées pour la protection sociale des travailleurs de l'économie informelle et de l'économie rurale sont renforcées</p>		<p>-Journal officiel</p>	<p>Etat du Sénégal DGPSN/SNU</p>	
<p>Produit 6.2. Le cadre institutionnel est renforcé</p>	<p>-Ratification des conventions afférentes (Convention 183 sur la Protection de la maternité) -Nombre de conventions bilatérales et multilatérales dur la PS</p>			
<p>Produit 6.3. Le cadre législatif et réglementaire est renforcé</p>	<p>Nombre d'initiatives législatives et réglementaires prises</p>	<p>-Journal officiel</p>	<p>Etat du Sénégal DGPSN/SNU</p>	
<p>Produit 6.4. L'assurance agricole est développée</p>	<p>Nombre d'initiatives institutionnelles et organisationnelles prises par les autorités pour développer l'assurance agricole</p>	<p>Rapports DGPSN</p>	<p>-DGPSN/SNU Secteur privé Mutuelles</p>	
<p>Produit 6.5. Des organisations mutualistes (mutuelles de santé, unions de mutuelles de santé et la fédération des unions de mutuelles de santé) sont mises en place et sont fonctionnelles.</p>	<p>Nombre de mutuelles créées Nombre de mutuelles fonctionnelles</p>	<p>Rapports DGPSN</p>	<p>DGPSN/SNU MEF Collectivités locales Mutuelles</p>	
<p>AXE 4 : EXTENTION DE LA PS AUX GROUPES LES PLUS VULNERABLES</p>				

<p>Effet 7 : Les groupes vulnérables bénéficient d'un système de protection sociale adéquat et durable</p>	<p>Taux de couverture sociale des groupes vulnérables</p>	<p>-Rapports DGPSN -Rapport rebue SNPS</p>	<p>DGPSN SNU DCEF USCPE</p>	<p>H : Qualité des ressources humaines engagées R : Manque de ressources pour exécuter les projets ficelés</p>
<p>Produit 7.1. Les capacités des acteurs nationaux (de coordination, pilotage et exécution) des programmes de protection au profit des couches les plus vulnérables sont renforcées.</p>	<p>-Existence d'un registre unifié sur les groupes vulnérables -Nombre d'agents du secteur formés -Taux d'exécution des programmes de protection sociale dédiés aux couches les plus vulnérables</p>	<p>-Rapports DGPSN -Rapports de formation -Rapports d'exécution des projets</p>	<p>DGPSN SNU</p>	
<p>Produit 7.2. Des filets sociaux de sécurité ciblant les couches les plus vulnérables pour améliorer leur accès aux services sociaux de base sont mis en place</p>	<p>-Nombre de paragraphes de filets sociaux -Taux d'exécution des programmes</p>	<p>-Rapports d'exécution</p>	<p>DGPSN SNU Groupes de bénéficiaires</p>	
<p>Produit 7.3. Des dispositifs d'appui à l'accès des groupes les plus vulnérables aux actifs économiques sont mis en place pour accroître leurs capacités de résilience</p>	<p>-Nombre de dispositifs mis en place -Fonctionnalité des dispositifs -Nombre de bénéficiaires</p>	<p>-Rapports DGPSN</p>	<p>DGPSN SNU Groupes de bénéficiaires</p>	

Ordre du Jour :

- 1) Etat d'avancement du processus d'actualisation de la Stratégie Nationale de Protection Sociale ;
- 2) Niveau d'élaboration du document de Programme conjoint Gouvernement/SNU
- 3) Présentation cadre de mesure des résultats prioritaire de la protection sociale
- 4) Etat de mise en oeuvre du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale ;
- 5) Etat de mise en oeuvre de la CMU
- 6) Niveau de mise en place de la CAPSU
- 7) Etat d'avancement du Programme Filets sociaux
- 8) Questions diverses

DESTINAIRES

- Présidence de la République (DGPSN, Représentant de la Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance)
- Primature (Cabinet, CLM, CNLS)
- Ministère de l'économie et des Finances (UCSPE, DB, DCEF, DGP, DPEE, ANSD)
- Ministère de la Justice (DES)
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (CSO, DPDE)
- Ministère de l'Agriculture (DAPS)
- Ministère de l'Education Nationale (DPRE, Division Cantine scolaire)
- Ministère de la Santé (DGAS, CACMU)
- Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales
- Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Organisations Professionnelles (DPS)
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère du Transport
- Un Représentant de l'Assemblée Nationale
- Un Représentant de l'Union des Associations d'Elus locaux
- Un Représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental
- IPRES
- Un Représentant du CONGAD
- Un Représentant du Patronat
- Un Représentant du Comité National pour le Dialogue Social
- Un Représentant du CNCR
- Banque Mondiale
- Coordination et Agences du Système des Nations Unies parties prenantes du Secteur Protection Sociale

AGENDA DE LA REUNION

HORAIRE	ACTIVITE	INTERVENANT
9h-9h30	Mise en place des participants	DGPSN
9h30 - 9h35	Allocution du Représentant de la Société Civile	Président Conseil d'Appui aux ONG (CONGAD)
9h35 - 9h45	Allocution du Représentant du Groupe thématique Protection Sociale	Coordinatrice SNU ou Ambassadeur Belgique
9h45 - 9h55	Allocution de la Banque Mondiale	Directrice des Opérations
9h55 - 10h05	Allocution du Délégué Général	Délégué Général
10h05 - 10h25	-Présentation des TDR du Comité Technique créé au sein du Comité de Pilotage Interministériel -Etat d'avancement du processus d'actualisation de la Stratégie Nationale de Protection Sociale	Coordinateur UCSPE
10h25 - 10h40	Présentation cadre de mesure des résultats prioritaires de la protection sociale	CT/DGPSN
10h40 - 11h	Niveau d'élaboration du Document du Programme conjoint Gouvernement/SNU	UNICEF/ lead SNU
11h - 11h10	PAUSE CAFE	
11h10 - 11h20	Etat de mise en oeuvre du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale	Directeur du PNBSF
11h20 - 11h30	Etat de mise en oeuvre de la CMU	Coordinateur CACMU
11h30 - 11h40	Niveau de mise en place de la CAPSU	Directeur CAPSU
11h40 - 12h	Etat d'avancement du Programme Filets sociaux	Banque Mondiale/ DGPSN
11h10 - 12h10	Discussions	
12h10 - 13h	Questions diverses Synthèse et clôture	DGPSN
13h - 14h	PAUSE DEJEUNER	